

L'ACCUEIL DE MON ENFANT

Favoriser un échange de qualité
autour de ses besoins



L'enfant est au centre des relations parents/ professionnels et des orientations politiques qui dynamisent et organisent son accueil.

Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin et accompagner sa vulnérabilité et ses potentialités.

La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant définit un cadre commun, des principes et des valeurs essentielles.

L'ensemble des professionnels qui accueillent les tout-petits, dans un travail d'accompagnement et de soutien des familles, jouent un rôle essentiel dans leur développement et leur épanouissement physique, affectif, cognitif et social.

En s'appuyant sur les besoins fondamentaux de l'enfant et l'apport de la recherche (neurosciences), les 10 grands principes « **Pour grandir en toute confiance** » s'intègrent aux pratiques professionnelles quel que soit le mode d'accueil – individuel et/ou collectif.

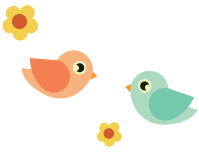
Le jeune enfant est un être qui évolue dans un monde qu'il a besoin de connaître et de comprendre. Un mode d'accueil bienveillant, répondant à ses besoins spécifiques, contribue à soutenir son développement harmonieux, respecter ses droits, ses besoins et sa singularité.

LA CHARTE NATIONALE

POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

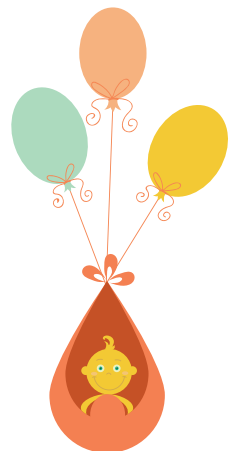


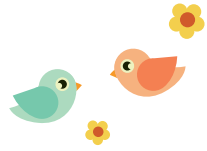
SOMMAIRE

Introduction

- 1- L'accueil de l'enfant
- 2- Les premiers contacts
- 3- Les besoins affectifs de l'enfant
- 4- Le besoin de jouer de l'enfant
- 5- Les besoins alimentaires de l'enfant
- 6- Les besoins de sommeil et de repos de l'enfant
- 7- Les besoins d'hygiène et de soin de l'enfant
- 8- La santé de l'enfant

Conclusion





INTRODUCTION

La politique Petite Enfance du Département de Haute-Saône vise à offrir des modes d'accueil variés, de qualités, répondant aux besoins des familles.

En 2022, l'accueil individuel est assuré en Haute-Saône par 1785 Assistants Maternels agréés, professionnels soutenus par un réseau de partenaires, tels que le service de PMI, la Caisse d'Allocations Familiales et les Relais Petite Enfance.



Confier son enfant à un professionnel de la petite enfance est une étape clé dans la vie de tous parents.

Aussi, il est important de prendre le temps d'échanger autour des valeurs et habitudes de chacun, d'accueillir les différents points de vue, pour mieux se comprendre et se faire confiance.

Ce document a été rédigé par les Relais Petite Enfance et le service de PMI de Haute-Saône. Il a pour objectif de vous amener à dialoguer ensemble afin de garantir un accueil de qualité pour l'enfant.

Les exemples de questions que vous trouverez tout au long de votre lecture sont purement indicatifs et non exhaustifs.

Enfin, vous trouverez pour chaque partie, un espace « libre » vous permettant de mettre à l'écrit, si besoin, le fruit de vos échanges.

1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT



PARENTS

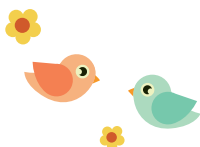
- Je vais faire le choix de la personne chargée de l'accueil de mon enfant. Dans la mesure du possible, je ne ferai pas un choix dans l'urgence, mais je prendrai le temps de rencontrer plusieurs Assistants Maternels.
- Pour préparer au mieux ces rencontres, je vais réfléchir à mes attentes et mes besoins concernant l'accueil de mon enfant. Le fruit de ces rencontres va me permettre d'aboutir à un projet d'accueil, mêlant les pratiques professionnelles de l'Assistant Maternel et mes choix éducatifs.
- J'oserais dire ce que je ne veux pas, et je définirai ce qui est négociable et non négociable, en sachant que l'Assistant Maternel ne pourra pas répondre à toutes mes attentes, en tant que professionnel de la petite enfance.



ASSISTANT MATERNEL

- Il est de ma responsabilité et de mon devoir professionnel de présenter aux parents mon projet d'accueil. Je leur expliquerai ainsi mon organisation, mes contraintes éventuelles et mes valeurs éducatives.
- Je me dois de garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants à mon domicile, dans le respect de mon agrément.

A savoir : La délégation d'accueil ne concerne pas les Assistants Maternels agréés exerçant à leur propre domicile. L'agrément est délivré nominativement. Il engage exclusivement la propre et entière responsabilité de l'Assistant Maternel et ne peut donc être déléguée à un membre de votre famille, ou à toute autre personne et ce même avec l'accord des parents. La professionnelle assure l'accueil et la prise en charge des enfants, dès lors qu'ils lui sont confiés par les parents.



2 LES PREMIERS CONTACTS

Les entretiens préalables à l'embauche sont l'occasion de discuter de tous les aspects liés à l'accueil de l'enfant. Ces différentes rencontres permettent de faire connaissance et aident chacun à se projeter dans un futur engagement.



- Le lieu d'accueil de votre enfant est aussi le domicile de l'Assistant Maternel. Il est donc important de respecter ses espaces privés.



- Je m'engage à faire visiter les pièces de mon logement auxquelles l'enfant aura accès en veillant à ce qu'elles soient adaptées à son accueil (hygiène, sécurité, jouets ...).

Les échanges doivent mettre en confiance, rassurer chacun, et permettre d'envisager l'accueil de l'enfant.



Nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation dans un esprit et un climat de confiance réciproque.

3

LES BESOINS AFFECTIFS DE L'ENFANT



LA PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation peut générer différentes émotions chez les parents, l'enfant et l'Assistant Maternel. Tous ont besoin de se sentir en confiance, écoutés et accompagnés dans cette étape capitale de séparation, que chacun va vivre à sa manière. C'est en observant les attitudes de l'enfant, que vous saurez vous adapter à ses besoins. Les pleurs ne sont pas le seul moyen d'expression d'un mal être de l'enfant dans la séparation.

La période d'adaptation sert à créer des liens entre l'Assistant Maternel, les parents et l'enfant. Elle nécessite donc une implication et une disponibilité particulière des adultes autour de ce dernier. Ainsi, les parents pourront passer le relais au professionnel qui accueillera leur enfant, plus sereinement.

Un accueil progressif va contribuer à sécuriser l'enfant et lui permettre d'effectuer en douceur la transition entre sa famille et l'Assistant Maternel.

IDÉES REÇUES OU NON ? PARLONS EN ENSEMBLE ?

« C'est un bébé. Il a seulement besoin de quelqu'un pour le faire manger et dormir. Il va s'adapter ! »

« Je connais bien l'Assistant Maternel ... J'ai confiance, pas besoin d'adaptation. »

« Il ne pleure pas, c'est qu'il n'est pas angoissé. Donc, tout va bien. »

« Plus l'adaptation est longue, plus c'est dur pour les parents. »



- Pourrais-je être présent auprès de mon enfant, lors des premières heures d'adaptation ?
- Quels outils de communication pouvons-nous utiliser ? (cahier de liaison par exemple ?)



- Qu'est ce qui pourra m'aider et permettre à votre enfant de se sentir bien pendant votre absence ? (vêtement à votre odeur, musique, photo...)

VOUS AVEZ DIT DOUDOU ?

Le doudou, la tétine ou tous autres objets transitionnels ont une place importante dans le processus de séparation. Ils prennent différentes formes, matérielles ou non. Ils symbolisent le lien entre la famille, la maison et l'enfant.

Vous le comprendrez donc, parmi les objets qui peuvent être identifiés comme «doudou», on trouve : la peluche ou la tétine, mais aussi un jouet, un vêtement d'un parent, une photo ou encore une musique ... Sachez aussi que certains enfants n'en ont pas besoin.

Outre l'accompagnement de l'adulte, le doudou est un objet rassurant dans les situations angoissantes vécues par l'enfant.

En l'absence de maman et papa, l'enfant trouve le réconfort dont il a besoin en le câlinant, le reniflant, le suçant... C'est pourquoi, il est essentiel d'accorder de l'importance au doudou, quelques soit l'âge de l'enfant :

- En le prenant avec vous lors des déplacements extérieurs (RPE, médiathèque, trajet école...)
- En le laissant à sa disposition, là où il le trouvera seul, s'il en a besoin.



ET APRÈS L'ADAPTATION ? L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DE L'ENFANT.

Ces deux moments phares de la journée sont riches en émotions pour les uns et les autres : joie des retrouvailles, frustration de devoir arrêter de jouer, angoisse de séparation, colère au moment de partir ...

Le jeune enfant vit dans l'instant présent, il a donc besoin de temps pour quitter et retrouver sa famille ou son Assistant Maternel.

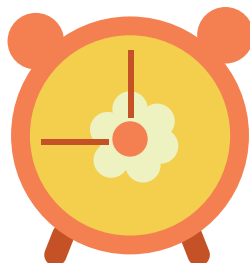


- Peut-on parler de tout en présence des enfants ou d'autres parents employeurs ?
- Qui posera le cadre et les limites à l'enfant, lorsque nous sommes tous ensemble dans cet espace-temps commun ? Et qui en sera responsable ?



- Comment vais-je communiquer avec le parent matin et soir afin de lui transmettre les informations importantes concernant son enfant ?
- Pourrons-nous, en cas de besoins spécifiques, privilégier un temps de rencontre indépendant de l'accueil ?

Veillez à définir ensemble un délai raisonnable lors de ces temps d'échanges, respectueux de la disponibilité de chacun.



... 3 LES BESOINS AFFECTIFS DE L'ENFANT

IDÉES REÇUES OU NON ? PARLONS EN ENSEMBLE ?

« Tous les matins, il va se réfugier vers son jouet préféré, mais il ne pleure pas : tout va bien »

« Chaque lundi, il pleure, il veut absolument être dans mes bras. Il a été trop porté ce week-end. »

« Il se roule par terre et fait des colères. Je pense qu'il préfère rester chez l'Assistant Maternel que de rentrer avec moi à la maison ».



4

LE BESOIN DE JOUER DE L'ENFANT



L'Assistant Maternel sera attentif à proposer des moments de jeu, un espace d'éveil et de découverte adaptés à l'âge et au développement de l'enfant. Pour explorer en toute sérénité, l'enfant a besoin de la présence rassurante d'un adulte.

En fonction de l'âge de l'enfant, prenez le temps d'échanger autour des jeux adaptés à ses besoins et à son développement :

- Les explorations lui permettent d'appréhender le monde qui l'entoure. Les nombreuses manipulations d'objets, de matières sont sources de découvertes et de plaisir : jeu de transvasement, d'encastrement, d'imitation (jeu de dinette, bricoleur...).
- Plus tard, l'enfant franchit une nouvelle étape de son développement. Il commence à jouer avec ses pairs, les premiers jeux de groupe apparaissent, ainsi que de nouvelles activités, notamment créatives.

Au cours de la journée, l'enfant vivra des moments d'exploration et de jeu, ponctués de périodes d'inactivité, qui peuvent être perçues par l'adulte comme une période « d'ennui ». Hors, c'est à ce moment-là que l'enfant observe, développe son imagination et sa créativité.

A tout âge, les sorties en forêt, au parc, à la médiathèque ... sont sources de plaisir et propices au partage entre l'adulte et l'enfant.



- Pouvons-nous échanger sur l'accès à la télévision et autres écrans lorsque mon enfant sera présent à votre domicile ?
- Participez-vous aux temps d'éveil du Relais ?
- Comment vous organisez vous pendant les moments de jeux, avec des enfants d'âges différents ?



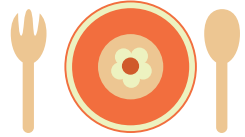
- Pouvez-vous me fournir une tenue spécifique pour les activités « salissantes » ?
- Pouvons-nous échanger sur le fait que mon organisation autour de certaines sorties, puisse subir des modifications, en fonction du nombre et de l'âge des enfants que j'accueille ? (Par exemple, ma présence au Relais, à la médiathèque... sera peut-être réduite durant les premières semaines d'accueil).
- Avez-vous des attentes particulières autour du jeu et des découvertes ?



5

LES BESOINS ALIMENTAIRES DE L'ENFANT

La diversification alimentaire constitue une étape importante dans la vie de « bébé » : c'est le moment de passer d'une alimentation exclusivement lactée à une alimentation variée. Cette nouvelle étape se réalisera de manière progressive, en respectant au mieux le rythme de chaque enfant ainsi que le contexte familial et/ou culturel. Ce moment clé, sera l'occasion pour l'enfant de s'éveiller à différents goûts, textures ...



Le besoin de boire et de manger ne se limite pas à un apport nutritionnel. Le repas constitue aussi un temps de convivialité, de plaisir et de partage. En effet, il représente pour l'enfant un moment d'échange privilégié avec l'adulte qui prend soin de lui et avec les autres enfants présents.

L'appétit peut être variable d'un enfant à l'autre : en effet, il existe des petits et des gros mangeurs. Tout comme l'adulte, l'enfant pourra également avoir des préférences. Il pourra accepter de manger certains aliments chez l'Assistant Maternel qu'il ne mange pas habituellement à la maison ou vice versa. Ces différentes découvertes alimentaires seront une source de « richesse » pour lui.



- Comment organisez-vous le temps du repas, entre les petits et les plus grands ?
- Mangez-vous en même temps que les enfants ?
- Proposez-vous des repas équilibrés et variés permettant de répondre au mieux aux besoins de notre enfant ?

Au moment de l'accueil de bébé, parents et Assistant Maternel conviennent aisément du fait que le lait(maternel ou artificiel) sera remis par les parents. Un nouvel échange sera nécessaire dès lors que l'enfant pourra partager la table familiale de l'Assistant Maternel. Qui fournira alors les repas ? Quel en sera le coût en fonction de l'âge de l'enfant ?



- Quel est le rythme alimentaire de votre enfant actuellement ?
- Est-il allergique à un aliment ? Cela nécessite-t-il un régime particulier ?
- Votre enfant aura-t-il pris son petit-déjeuner lors de son arrivée le matin ?
- Y a-t-il des aliments que vous ne souhaitez pas que celui-ci mange ? (bonbons, boissons, sauces...)

... 5 LES BESOINS ALIMENTAIRES DE L'ENFANT



6

LES BESOINS DE SOMMEIL ET DE REPOS DE L'ENFANT



Le sommeil a une importance fondamentale pour la santé et la croissance de l'enfant. Il a donc besoin de dormir pour grandir, apprendre et se développer harmonieusement. Dormir permet à l'enfant de mémoriser ses découvertes, ses explorations et ses apprentissages vécus durant la journée.

Chaque enfant a un rythme de sommeil différent et il est primordial de le respecter. Tout comme l'alimentation, il existe des petits et des gros dormeurs. Ainsi, écourter la sieste d'un enfant en le réveillant l'après-midi ne garantit en aucun cas un endormissement plus tôt le soir.

La qualité du sommeil est importante elle aussi : l'emplacement du lit, la lumière, la température de la chambre, la présence ou non du doudou, l'environnement calme, sont autant d'éléments pouvant avoir un effet sur le sommeil de l'enfant.



- Puis-je visiter la pièce où dormira mon enfant ? Quel matériel de literie utilisez-vous ?
- Y aura-il d'autres enfants avec lui dans la même chambre ?
- Comment organisez-vous vos déplacements afin de concilier les trajets à l'école et le respect de la sieste des plus petits ?



- Quelles sont les habitudes d'endormissement de votre enfant ? (tétine, musique, luminosité ...)
- Quel est le rythme de sommeil actuel de votre enfant ?
- Comment manifeste-t-il ses états de fatigue ? (bâillement, frottement des yeux, pleurs ...)

Un bébé doit toujours être couché sur le dos, sur un matelas ferme et adapté aux dimensions du lit, sans oreiller ni couverture ou autres accessoires (collier d'ambre, barrettes, tour de lit...), dans une pièce tempérée entre 18 et 20°C. Il est préconisé d'utiliser une turbulette adaptée à la taille de l'enfant.

En cas d'utilisation exceptionnelle d'un lit parapluie, n'utiliser que le matelas galette fourni.

... 6 LES BESOINS DE SOMMEIL ET DE REPOS DE L'ENFANT



7

LES BESOINS D'HYGIÈNE ET DE SOINS DE L'ENFANT



- Dans quelle pièce allez-vous changer mon enfant ?
- Qu'avez-vous besoin que je vous fournisse quotidiennement pour assurer une hygiène de qualité pour mon enfant ? (tenue complète de change, couches, bonnet, crème solaire ...)



- Quels produits utilisez-vous pour le change ?
- Votre enfant a-t-il la peau sensible à certains produits ?
- Comment votre enfant arrivera-t-il le matin, en pyjama ou habillé ?

ET L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ DANS TOUT ÇA ?

L'enfant est l'acteur principal de cette nouvelle étape qui fait partie intégrante de son développement au même titre que l'acquisition de la marche ou de la parole.

C'est le développement global de l'enfant qui lui permet de se séparer de ses couches. Pour y parvenir, l'enfant doit être « prêt » dans son corps et dans sa tête. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas tous prêts au même âge.

Pour les parents comme les professionnels de l'accueil, de la patience et de la bienveillance permettront d'accompagner au mieux l'enfant dans cette étape. En prenant le temps de l'observer, vous pourrez repérer où en est l'enfant dans son développement, grâce à un certain nombre de signes annonciateurs :

- L'enfant est capable de monter un escalier sans aide et sans soutien, en alternant ses pieds,
- L'enfant va montrer de l'intérêt pour accompagner l'adulte aux toilettes et ainsi l'imiter.
- L'enfant est capable de dire à sa manière (gestes, attitudes, paroles ...) quand il a envie de faire ou vient de faire ses besoins.

L'affectivité joue un rôle primordial pouvant servir de frein ou de moteur dans cette acquisition. Ainsi il n'est pas rare qu'un enfant puisse faire des retours en arrière en fonction de certains événements qu'il vit à un moment donné.

Une bonne communication et cohérence vous permettront d'accompagner l'enfant, dans ce processus le conduisant vers l'autonomie. Il n'y a donc pas besoin d'apprentissage mais d'un accompagnement bienveillant.

... 7 LES BESOINS D'HYGIÈNE ET DE SOINS DE L'ENFANT



8

LA SANTE DE L'ENFANT

Le suivi médical de l'enfant appartient aux parents. Néanmoins, chaque matin et soir, parents et Assistants Maternels veilleront à se transmettre mutuellement les informations importantes sur l'état physique et émotionnel de l'enfant. Ces échanges favorisent ainsi une prise en charge de l'enfant harmonieuse.

En tant que professionnel de la Petite Enfance, l'Assistant Maternel veille à respecter les mesures de prévention en lien avec le bien-être et la santé de l'enfant.

Conformément au décret n°2018-42 du 25 janvier 2018, les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 sont soumis à une obligation vaccinale, y compris pour l'accueil chez une Assistante Maternelle agréée. Ainsi, les parents devront fournir une photocopie du carnet de vaccination à jour sur laquelle apparait le nom et prénom de l'enfant concerné.



- Des animaux domestiques sont-ils présents au domicile lorsque mon enfant est accueilli ?
- Y a-t-il des fumeurs à votre domicile ? Où fument-ils ?
- Dans quels cas, pouvez-vous refuser d'accueillir mon enfant lorsqu'il est malade ? (contagion, température ...) *

*Si l'Assistant Maternel accepte d'accueillir votre enfant malade, cela veut dire qu'il pourra aussi être accueilli en présence d'autres enfants malades.



- L'enfant a-t-il un traitement particulier et/ou régulier ?
- En cas de fièvre ou autre, qui dois-je prévenir et appeler en priorité ?
- Pouvez-vous me fournir des coordonnées où vous joindre facilement ?

L'Assistant Maternel ne doit, en aucun cas et sous aucun prétexte, administrer un médicament sans ordonnance du médecin traitant de l'enfant et autorisation écrite des parents.

En effet, conformément au décret N°2021-1131 du 30 août 2021 et à l'article L2111-3-1 du Code de la Santé public, la délivrance des médicaments peut être considérée comme un acte de la vie courante notamment si le médecin n'a pas demandé l'intervention d'un auxiliaire médical.

L'évaluation par la PMI, lors de l'obtention de l'agrément permet de vérifier « la capacité de la future professionnelle à appliquer les règles relatives à l'administration des médicaments ».

Par ailleurs, l'assistant maternel met en place un registre dans lequel elle inscrit immédiatement chaque geste pratiqué : date, heure, enfant concerné, médicament administré et posologie.

Aussi, outre l'autorisation de délivrer des médicaments à ajouter aux pièces annexes du contrat de travail, il est conseillé aux parents de fournir à l'Assistant Maternel un médicament contre la douleur et la fièvre, accompagné de l'ordonnance de prescription du médecin.

Cette dernière devra être mise à jour régulièrement selon le poids de l'enfant. En cas de maladie, une ordonnance ponctuelle viendra définir une médication spécifique.

Enfin, en cas de maladie chronique ou d'allergie, nécessitant une prise en charge particulière, le service de PMI peut vous accompagner dans la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce projet vise à :

- Tenir compte des besoins spécifiques de l'enfant,
- Accompagner le professionnel dans ses pratiques en lien avec les conduites particulières à tenir,
- Être sécurisant et rassurant pour le parent confiant son enfant à un Assistant Maternel.

De plus, une référente départementale peut vous soutenir et vous accompagner si votre enfant présente une difficulté dans son développement.

... 8 LA SANTÉ DE L'ENFANT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





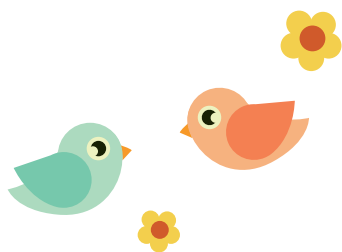
CONCLUSION

Ce support est évolutif, en fonction de l'âge de l'enfant et tout au long de l'accueil. C'est pourquoi des temps d'échange autour de ce livret devront être envisagés selon les besoins de chacun. Cela permettra ainsi de garantir un accueil de qualité et une confiance mutuelle, autour de l'enfant.

L'Assistant Maternel est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle. Les parents s'engagent à respecter la vie privée de celui-ci.

Par ailleurs, si vous avez besoin d'écoute ou d'un accompagnement dans votre rôle de parents, n'hésitez pas à contacter un Relais Petite Enfance ou les services PMI du Département de Haute-Saône qui sauront vous orienter au besoin vers d'autres interlocuteurs privilégiés sur votre secteur.

Enfin, vous trouverez de nombreuses informations sur le site ou l'application :
<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>



Des services ressources Pour les parents et les professionnels

La CAF, soutient l'accueil individuel par un travail partenarial avec les collectivités locales, pour la création et la gestion de Relais Petite Enfance. Ces services ont pour mission :

L'information et l'accompagnement des familles

- Informer les parents
Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel
Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

L'information et l'accompagnement des professionnels

- Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
Informer, assister les assistants maternels dans leurs démarches sur monenfant.fr
Proposer des temps d'échange et d'écoute
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
Organiser des ateliers d'éveil
Accompagner les parcours de formation des professionnels
- Lutter contre la sous activité des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier
Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
Promouvoir le métier d'assistant maternel

Retrouver les coordonnées du Relais Petite Enfance selon votre lieu d'habitation

- CC Val de Gray : 03.84.65.49.37 et 06.84.15.13.26
- CC Rahin et Chérimont : 03.84.23.18.79 (Champagney)
- CC 4 rivières : 06.85.18.64.87
- CC Monts de Gy : 03.84.32.76.69
- CC Pays d'Héricourt : 03.84.36.60.66
- CC Pays de Lure : 03.84.89.03.33
- CC 1000 étangs / CC Pays de Lure : 06.48.66.94.33
- CC Pays de Luxeuil, 1000 étangs et Triangle Vert : « Brin d'éveil » : 03.84.40.56.12 ou 07.82.05.02.89
- CC du Val Marnaysien : 06.48.69.72.35
- CC Pays de Montbozon et du Chanois : « Le cerf-volant » : 07.88.30.39.59
- CC des Combes : 03.84.78.51.79
- CC Terres de Saône : 03.84.77.02.65 et 06.49.13.11.33
- CC Pays Riolois : 03.84.91.98.82
- CC Haute Comté : 03.84.49.02.30 et 06.38.19.37.53

- CCAS de Vesoul, RPE « Pierre Burtthey » : 03.84.97.17.40
- CC Pays de Villersexel : 03.84.62.82.51 ou 06.80.15.04.18
- CC Haut des Vals de Saône : 06.85.18.64.87

Et sur monenfant.fr

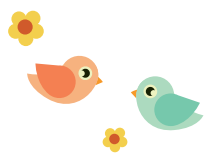
La Protection maternelle et infantile est un service du Département de la Haute-Saône qui a pour mission :

- De mettre en place des réunions d'information pré-agrément,
- D'évaluer le domicile du futur Assistant Maternel lors de la première demande d'agrément,
- De délivrer l'agrément, après la 1ère session de formation initiale,
- De renouveler ou d'accorder une extension d'agrément, de visiter le nouveau logement suite à un déménagement, de contrôler la qualité d'accueil ...
- D'accompagner et de soutenir les Assistants Maternels et les parents autour des besoins de l'enfant.

Le service de PMI est à votre disposition pour toutes informations complémentaires, doutes ou questionnements.

Retrouver les coordonnées de la puéricultrice de secteur en prenant contact avec un Centre Médico-Social :

- CMS Vesoul : 03.84.95.79.00
- CMS Jussey : 03.84.95.71.80
- CMS Rioz : 03.84.95.76.70
- CMS Gray : 03.84.95.73.40
- CMS Lure : 03.84.95.79.80
- CMS Champagny : 03.84.46.65.00
- CMS Héricourt : 03.84.95.73.00
- CMS Luxeuil : 03.84.95.79.40
- CMS Saint loup/Semouse : 03.84.95.73.30



NOTES

Handwriting practice lines consisting of alternating light gray and white horizontal bands, each containing a dotted line for letter height guidance.

NOTES

Handwriting practice lines consisting of alternating solid and dotted horizontal lines.

